

Les pièces d'identité acceptées

- Permis de conduire;
- Carte d'assurance maladie;
- Certificat de naissance ou copie d'acte de naissance;
- Passeport valide;
- Certificat de citoyenneté canadienne;
- Certificat de changement de nom;
- Certificat de changement de mention du sexe;
- Document de l'immigration canadienne ou québécoise.



L'une des deux pièces peut aussi être un document avec photo délivré par un ministère ou un organisme, une compagnie, une institution financière ou un établissement d'enseignement.

Normes pour la photo

- Photo en couleurs, prise au cours des six derniers mois (datée au verso à l'aide d'un dateur)
- Prise sur fond blanc
- Vue de face, des épaules à la tête (tête découverte)
- Format : 43 mm x 54 mm (11-11/16" x 2-1/8")



Vous devez vous faire photographier dans une pharmacie ou chez un photographe (mêmes centres que pour les photos de passeport). Vous pouvez également vous rendre à l'un des bureaux de la RAMQ comme celui situé à Montréal.

Il faut prévoir des frais pour la prise de photo.

Les photos obtenues à partir d'une machine automatique ne correspondent pas aux normes.